



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

*Service Urbanisme Habitat
Unité planification*

Dossier suivi par : Florence Maréchal
Tél. : 05.55.12.95.23 – Fax : 05.55.12.90.99
Courriel : florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole
À l'attention de Maëva Amiaux
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU

Limoges, le – 9 OCT. 2020

Réf :votre courrier reçu le 10/09/20

V/réf : LM-D20-07171

Par courrier reçu le 10/09/2020, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme pour la commune de Solignac.

Cette modification concerne deux erreurs matérielles pour l'emplacement réservé n°3 (station d'épuration). Suite à l'enquête publique cet emplacement a été déplacé de la parcelle D132 à la parcelle D123. Cette modification a été réalisée sur le règlement graphique approuvé mais non reportée dans les annexes. La modification vise à mettre à jour le tableau listant les emplacements réservés, ainsi que l'extrait du plan de zonage.

Après approbation de cette modification qui n'appelle pas de remarque particulière, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Le Chef du Service Urbanisme Habitat

Eric MULLER